

## Régime canadien de soins dentaires

Dans le budget 2023, le gouvernement fédéral a détaillé les plans visant à mettre en place un programme permanent de soins dentaires, le Régime canadien de soins dentaires (RCSD). Le RCSD sera accessible aux Canadiennes et aux Canadiens non assurés dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$. Les personnes admissibles au RCSD dont le revenu familial est inférieur à 70 000 dollars n'auront pas à payer une quote-part.

### Les Canadiennes et les Canadiens ayant accès à une assurance dentaire ne sont pas admissibles au RCSD.

Pour soutenir la mise en œuvre du RCSD, les entreprises sont soumises à une nouvelle obligation de déclaration fiscale. Le gouvernement fédéral demande aux entreprises de déclarer sur une feuille d'impôt si un membre du personnel, un ancien membre du personnel, la conjointe ou le conjoint d'un membre du personnel décédé était admissible, au 31 décembre de l'année d'imposition, à une assurance dentaire ou à une quelconque protection dentaire (par exemple, un compte de dépenses de santé), en raison de son emploi actuel ou antérieur.

Nous ne pouvons pas indiquer avec précision si une personne a accès à une protection dentaire (nous ne pouvons que confirmer si elle bénéficie actuellement d'une protection dans le cadre de notre programme d'avantages sociaux), c'est pourquoi nous ne fournirons pas de rapports.

Votre déclaration est obligatoire à compter du cycle de déclaration de revenus 2023 et continuera à être nécessaire sur une base annuelle. Notre partenaire, Payworks, donne plus de renseignements et propose des liens vers des sites gouvernementaux sur son blogue [ici](#). Payworks fournit des services de paie et de RH, notamment Tandem, un système qui intègre entièrement la paie à l'administration de vos avantages sociaux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre conseillère ou votre conseiller.

## Infolettre de Teladoc de décembre

Le prochain numéro de l'infolettre mensuelle de Teladoc Health<sup>MD</sup> est en ligne et vous pouvez le communiquer à votre équipe. Restez au courant des dernières nouvelles et conseils sur la santé et le mieux-être. Cliquez [ici](#) pour télécharger et diffuser. Les membres du personnel peuvent également trouver l'infolettre de Teladoc la plus récente à tout moment sur [mes-avantages<sup>MC</sup>](#). Allez sur le portail [mes-avantages](#) et sélectionnez *La santé et le mieux-être* dans le volet de navigation de gauche. Cliquez sur En savoir plus de la carte Deuxième avis de Teladoc, puis naviguez jusqu'à la section Experts médicaux de Teladoc pour trouver le PDF.

### Joyeuses fêtes

De toute notre équipe, nos souhaits les plus chaleureux de paix et de santé pour Noël et la nouvelle année!

#### Horaire du temps des fêtes

- Le 22 décembre**  
Notre bureau ferme à midi HC.
- Le 25 décembre**  
Notre bureau est fermé pour Noël.
- Le 26 décembre**  
Notre bureau est fermé pour le lendemain de Noël.
- Le 1<sup>er</sup> janvier**  
Notre bureau est fermé pour le jour de l'An.

